

Pour favoriser la formation des autres professionnels concernés, des travaux ont été entrepris par le CFES avec les principaux organismes de formation de médecins généralistes à la suite d'un colloque national entre médecins de santé publique et médecins généralistes (Hammamet, Tunisie). Dans le cadre du dispositif conventionnel actuel, une demande de prise en compte de l'éducation pour la santé dans la liste des thèmes indemnisables a été effectuée auprès du Comité national pour la formation continue pour 1997 (à l'heure actuelle, le thème n'y figure pas explicitement). Il s'agit de pouvoir bâtir une formation sur le rôle du médecin généraliste, les méthodes en éducation pour la santé, l'éducation du patient, le relais local d'une campagne nationale, l'intégration dans des actions locales collectives...

Il n'existe pas à l'heure actuelle de système national permettant de recenser les différentes informations sur les supports, les acteurs et les actions d'éducation pour la santé. La DGS a établi un mode de classification pour les actions co-financées avec les crédits déconcentrés pour l'éducation et la promotion de la santé (ligne 47.11/20). Ce système sera coordonné avec celui que le CFES vient d'entreprendre dans le cadre du réseau afin de disposer d'un outil permettant — en premier lieu au niveau régional — de recenser l'activité menée dans ce domaine. Cette mission devrait être prise en compte dans le cadre des financements pour conseil méthodologique régional.

Consolider les crédits d'État affectés à l'éducation pour la santé

En dépit des redéploiements déjà effectués à leur profit, les crédits d'État consacrés à l'éducation pour la santé sont insuffisants pour orienter de façon volontariste le dispositif et de disposer au niveau local de leviers d'entraînement sur d'autres partenaires pour construire des programmes régionaux. Une augmentation sera demandée au budget 1997 avec un triple but : renforcer l'action du CFES dans l'optique de la restructuration prévue plus haut, constituer les pôles de référence méthodologique évoqués ci-dessus et enfin développer des actions dans le cadre des projets régionaux de santé élaborés sur la base des priorités des conférences régionales de santé.

Propositions du rapport cité p. XIII

Académie de Nice

Adolescence, âge de tous les possibles

« **Adolescence, âge de tous les possibles** » (AATP) est un **programme d'éducation pour la santé destiné aux adolescents des collèges.**

La finalité est de responsabiliser les adolescents et de les rendre capables de faire le choix d'un mode de vie sain et équilibré. Pour cela, les enseignants devenus éducateurs de santé, transmettront des notions de base de santé aux élèves, et essaieront d'apporter aide et écoute aux adolescents en difficulté. Ce projet est né de la volonté commune de promouvoir des actions de prévention exprimée par des acteurs de terrain : médecins et infirmiers de l'Éducation nationale, enseignants de collèges, chefs d'établissement, et des responsables académiques.

L'association « Interface santé 83 » composée de l'académie de Nice, du conseil général du Var, de la Caisse primaire d'assurance maladie, de l'Union varoise de la Mutualité française et du comité départemental d'éducation pour la santé pilote le programme qui se décompose en deux étapes principales.

Première phase : **création d'un outil, les dossiers AATP**

Une soixantaine de personnes de l'Éducation nationale, d'organismes et d'associations de prévention se sont réunies régulièrement de février 1993 à mai 1994.

Elles ont élaboré deux dossiers de 300 pages chacun, à l'usage des enseignants : *Adolescence, âge de tous les possibles* (dossier sixième-cinquième édité en août 1995 et dossier quatrième-troisième édité en août 1996). Chaque volume comprend quatre chapitres :

- équilibre alimentaire et croissance,
- hygiène de vie pour vivre ensemble,
- vie sexuelle et vie familiale,
- consommations et comportements à risques.

Chaque chapitre est divisé en cinq parties, toutes organisées de la même manière : conseils santé (rappelant les notions de base de santé), fiches et pistes pédagogiques, documents pédagogiques utilisables dans les différentes disciplines sans surcharge des programmes scolaires car conçus pour s'y intégrer.

Deuxième phase : **mise en œuvre du programme AATP dans les collèges**

L'application sur le terrain consiste à faire connaître le programme et former les enseignants pour qu'ils deviennent acteurs d'éducation pour la santé auprès des adolescents.

Les enseignants doivent transmettre des connaissances afin de modifier les comportements en inscrivant les messages dans la durée pendant les quatre ans de la scolarité au collège, repérer les difficultés de certains élèves et leur proposer un projet d'aide personnalisée.

Les informations données aux adolescents portent sur leur corps, leur santé et les problèmes qu'ils peuvent rencontrer.

Ce travail prend comme point de dé-



part le vécu des élèves et répond à leurs demandes.

Les messages doivent mettre en valeur les aspects positifs de la santé et de la forme physique, faire comprendre que la santé n'est pas un droit, qu'elle se mérite par des efforts quotidiens. Il faut apprendre aux adolescents à respecter leur corps et introduire chez eux un sentiment de responsabilité.

L'élève doit comprendre et se réapproprier des notions de santé, notions qu'il recevra au cours des enseignements des différentes disciplines.

Pour une classe donnée, un seul des quatre chapitres est traité à la fois, en thème transversal. Pour rester cohérents, les différents intervenants s'appuient sur les conseils santé du classeur. Les fiches pédagogiques proposent des adresses et des ouvrages (livres, vidéos...) à consulter pour approfondir le sujet. Les pistes pédagogiques introduisent pour chaque matière les documents pédagogiques utilisables avec les élèves, des exercices, des suggestions d'activités...

Le programme AATP s'appuie dans chaque collège sur une équipe de prévention composée de personnel volontaire : enseignants, personnes de l'équipe d'encadrement, médecin, infirmier, assistante sociale... Le rôle de cette équipe est double : conduire la politique de prévention, faire le point sur les problèmes qui se posent, et proposer des solutions avec l'aide de personnes-ressources.

AATP s'intègre dans le projet d'établissement. Il est soumis à l'approbation du conseil d'administration et présenté aux parents d'élèves.

Dynamique dans le Var

Le programme AATP est devenu opérationnel dans le Var à la rentrée 1995, où les 75 collèges publics et privés du département ont reçu un exemplaire du dossier sixième-cinquième.

Une équipe académique de deux personnes (médecin de l'Éducation nationale, enseignant chargé de mission) met en place le programme.

Elle diffuse AATP dans les établissements scolaires, aide à la mise en œuvre sur le terrain, à la création des équipes de prévention et à leur formation, conforte les équipes tout au long de l'année.

L'équipe propose à chaque collège une présentation du programme en une heure et un stage d'établissement Mafpen (Mission académique de formation des personnels de l'Éducation nationale) de trois jours (un par trimestre) destiné à toute personne de la communauté éducative intéressée.

Le premier jour est réservé à la présentation détaillée du programme ainsi qu'à une réflexion sur l'adolescence et ses problèmes menée par un psychiatre. Les stagiaires choisissent en fonction des particularités de l'établissement le ou les thèmes prioritaires parmi ceux proposés dans le classeur AATP et prévoient la mise en œuvre sur le terrain. La deuxième journée de stage permet de faire le point sur l'avancement des travaux et de prévoir une éventuelle formation complémentaire qui se déroule le troisième jour.

Ainsi, un gynécologue a traité de la vie sexuelle, un ORL des méfaits du bruit. C'est également le dernier jour que se fait le bilan de l'année écoulée et que s'élaborent les perspectives pour l'année à venir.

Premiers résultats

Au terme de la première année expérimentale, ces résultats se dégagent :

- 21 collèges (14 100 élèves) se sont intéressés au programme AATP.
- 15 collèges (200 adultes) ont bénéficié d'une présentation.
- 9 collèges (110 adultes dont 70 enseignants) ont suivi un stage d'établissement.

Chaque collège a adapté le programme à ses besoins et à ses aspirations. Certains établissements ont choisi un thème (ou deux) et ont appliqué l'ensemble du programme dans une classe ou un niveau de classe.

On tire de ces expériences un premier bilan positif :

- grand dynamisme et forte motivation des adultes impliqués (mais leur nombre n'était pas toujours suffisant pour entraîner l'ensemble du collège dans l'application du programme) ;
- amélioration de la communication au sein de l'établissement ;
- intérêt pour l'éducation à la santé que beaucoup n'avaient pas encore intégrée dans leur enseignement ;
- meilleure connaissance des fonctions et des limites de chacun, en particulier dans le domaine de la médecine, avec les notions de secret médical et de secret professionnel.

Après cette expérience, certains facteurs semblent indispensables pour la réussite de l'entreprise tels que : l'implication et la participation active du chef d'établissement ou de son adjoint, de la documentaliste, du conseiller principal d'éducation, d'enseignants de plusieurs disciplines, et de celle du médecin à toutes les étapes de la mise en œuvre.

Dans les établissements concernés, tous s'accordent pour penser que le collège doit être un lieu de vie et de communication propice à l'épanouissement de l'élève en tant qu'adolescent et pas seulement en tant qu'« apprenant » et qu'« être en bonne santé » est un des facteurs contribuant à la réussite scolaire et à l'intégration sociale.

Anne-Marie Bouchard et Nathalie Iahns